

SECHERESSE PERSISTANTE : LE BASSIN CANNOIS RESTE EXEMPT DE RESTRICTIONS D'EAU GRACE A LA PERFORMANCE DE SON DISPOSITIF

Vendredi 3 novembre 2017

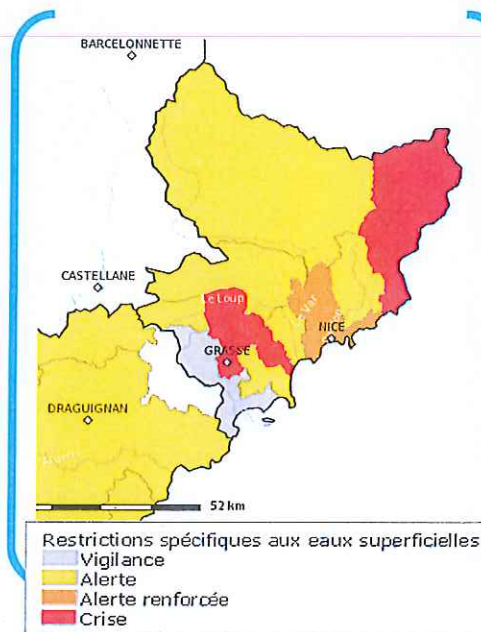
«En matière de risque, l'anticipation est déterminante. Face à l'épisode actuel de sécheresse persistante dont fait l'objet notre territoire, nous avons pris les devants pour garantir à chacun de l'eau potable, 24h sur 24h, 7 jours sur 7. Sécuriser la distribution de l'eau potable, tout en préservant la ressource sont nos priorités pour affronter de façon performante et sereine cette si longue et intense sécheresse. Bien sûr la pluie est attendue avec impatience pour reconstituer les réserves».

C'est par ces mots que David LISNARD, Maire de Cannes et Président de l'Agglomération Cannes Lérins, a ouvert le point presse qui s'est tenu ce jour à 11h00 au siège du Syndicat Intercommunal de l'Alimentation en Eau Potable du Bassin Cannois, situé au 28 boulevard du Midi Louise Moreau à Cannes, aux côtés de Jean-Yves MILCENDEAU, conseiller municipal cannois et Président du SICASIL, en présence de Laurence PEREZ, Directrice de l'Agence Côte d'Azur SUEZ Eau France.

Face à la persistance de la sécheresse qui sévit dans notre Département depuis la mi-mai, David LISNARD (qui présida de 2001 à 2014 le syndicat intercommunal de l'eau potable) a, en effet, souhaité informer précisément les habitants du bassin cannois de l'état des ressources en eau ainsi que des actions concrètes déployées pour garantir à tous de l'eau potable.

ETAT DES LIEUX DE LA SECHERESSE EN 2017 A L'ECHELLE NATIONALE ET DEPARTEMENTALE

- Au 31 octobre, à l'échelle nationale : 55 départements frappés de mesures de restrictions d'eau et 114 arrêtés de sécheresse adoptés ;
- 3 juillet 2017 : le département des Alpes-Maritimes placé en situation de « vigilance sécheresse » par la Préfecture ;
- 4 août 2017 : sept bassins versants (La Roya, Brague, Le Loup, le bassin alpin du Var, l'Estéron, le Paillon et la Cagne) placés en « alerte renforcée » et contraints d'adopter des mesures de restriction de prélèvement et d'usage de l'eau potable ;
- 28 août 2017 : prolongation pour les bassins versants suscités de l'alerte renforcée jusqu'au 15 octobre ;
- 25 octobre 2017 : modification des mesures d'alerte jusqu'au 15 novembre 2017 (pour les bassins Cagne, Brague, Estéron, Paillons et bassin versant alpin du Var, renforcée pour la Roya Bévéra et le Loup ;
- 31 octobre 2017 : actualisation des mesures d'alerte (renforcée sur la basse vallée du Var et en crise pour les bassins de la Roya Bévéra et du Loup).



SOUS L'IMPULSION DE DAVID LISNARD, ALORS PRESIDENT DU SICASIL, LE BASSIN CANNOIS, EXEMPT DE RESTRICTIONS D'EAU GRACE AUX ACTIONS ENTREPRISES PAR LE SICASIL DEPUIS PLUS DE QUINZE ANS

De 2001 à 2014, des actions concrètes ont été mises en œuvre pour anticiper les besoins en eau potable de notre bassin de vie en cas de sécheresse. En effet, les deux premiers combats qu'il a été amené à porter en tant que Président de ce syndicat furent :

- l'obtention, l'été 2001, de droits d'eau dans la réserve de Saint-Cassien en faveur du syndicat permettant :
 - ✓ la mise en service de l'usine de l'Apié et la diversification et l'interconnexion des ressources en eau du Syndicat pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable de tout l'Ouest des Alpes-Maritimes, bien au-delà du seul périmètre syndical, du fait de l'approvisionnement en eau du bassin grassois, via des ventes d'eau en gros consenties par le SICASIL ;
 - ✓ l'augmentation des capacités de production avec le doublement de la filière de traitement de l'usine de l'Apié (660 l/s) en 2006.

Organisation de la production d'eau potable par le SICASIL :

- Agglomération qui se situe au pied d'un château d'eau naturel constitué des massifs calcaires - dits karstiques - du Cheiron et de l'Audibergue donnant naissance aux fleuves côtiers de la Siagne et du Loup.
- 8 communes gérées par le SICASIL : Auribeau-sur-Siagne, Cannes, Le Cannet, La Roquette-sur-Siagne, Mougins, Pégomas, Vallauris, Théoule-sur-Mer.
- L'alimentation en eau principalement assurée par le captage de ressources gravitaires (sources) situées en amont des bassins versants de la Siagne et du Loup, et acheminées vers le littoral via deux canaux du même nom.
- Ressources gravitaires complétées par des pompages réalisés dans la Siagne via la nappe alluviale et la retenue du Tanneron (régulée par la réserve de Saint-Cassien).
- Le SICASIL dispose d'un système de production d'eau potable diversifié et maillé à l'échelle des bassins versants de la Siagne et du Loup, lui permettant de contribuer au-delà de son périmètre (communes de Grasse, Mouans-Sartoux, Valbonne etc.) à la sécurisation de l'approvisionnement en eau de l'ouest des Alpes-Maritimes, y compris durant les épisodes de sécheresse.

- les économies d'eaux et la réduction des fuites sur le réseau d'eau potable. A ce titre, parmi les mesures mises en œuvre peuvent être citées :

- ✓ le renforcement des objectifs du délégataire pour améliorer le rendement de réseau : rendement de 80.5 % en 2016 contre 79,2% en 2015. 630 km de linéaire de réseau auscultés en 2016 par SUEZ pour détecter les fuites non décelables (contre 413 km en 2015) ;

- ✓ la sectorisation des réseaux avec l'implantation de points de mesure de débits et mesure de débit. Depuis 2005, ces mesures ont permis de réaliser une économie de 4.2 millions de m3 ;

- ✓ des actions de sensibilisation auprès du grand public au travers de manifestations, à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau, du rendez-vous annuel de la Fête du canal de la Siagne ainsi qu'auprès des scolaires avec des ateliers pédagogiques.

Des mesures qui, aujourd'hui, permettent aux communes du bassin cannois gérées par le SICASIL, de ne pas être concernées par les mesures de restrictions d'eau, dans cette période de

sécheresse persistante. En effet, la réalité du niveau de sécheresse de ces derniers mois et le respect des débits réservés pour la préservation des milieux aquatiques sont autant de facteurs qui ont considérablement réduit le volume et la disponibilité de nos ressources en eau.

Dans ce contexte, l'alimentation en eau potable est assurée principalement, depuis cet été, par les pompages de la nappe alluviale de la Siagne et par la sollicitation de la réserve de Saint-Cassien. L'eau prélevée pour être traitée et distribuée provient essentiellement des volumes stockés dans ce barrage.

Ainsi, sur les 10 millions de m³ de droits d'eau alloués aux Alpes-Maritimes et attribués au SICASIL, 8,5 millions de m³ sont encore disponibles à ce jour. C'est donc bien du fait de cette anticipation, dès 2001 et grâce à l'obtention de ces droits d'eau exceptionnels sur le barrage de Saint Cassien que la desserte en eau potable se fait aujourd'hui sans difficulté, sans restriction d'usage, tout en laissant un milieu naturel une quantité d'eau suffisante pour préserver la vie aquatique et piscicole.

POUR SUIVRE NOS ACTIONS POUR PREPARER L'AVENIR ET S'ADAPTER AUX EVOLUTIONS CLIMATIQUES

Sont effectivement programmés dans les mois et années à venir par l'Agglomération Cannes Lérins et le SICASIL :

- la poursuite et le développement des actions de sensibilisation ;
- le renforcement de la sectorisation des réseaux grâce à l'implantation de dispositifs de mesures complémentaires. Un programme de travaux ambitieux d'1,2 million d'euros, soutenu à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau pour chasser les fuites sur le réseau d'eau potable et donc diminuer le besoin en eau brute sur le milieu naturel ;
- la mise en œuvre, par l'Agglomération Cannes Lérins, du projet de réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration AQUAVIVA (qualité de l'eau exceptionnelle obtenue grâce à un système hautement performant de filtration membranaire). Ainsi, 18 Millions de m³ par an qui pourrait être destiné à l'arrosage des espaces verts et golfs, au nettoyage des voiries voire même à long terme à la recharge de la nappe alluviale de la Siagne, ou bien encore l'irrigation de la plaine agricole de la Siagne, dans un objectif essentiel d'économie de l'eau potable.
- la participation active au Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Siagne concernant l'ensemble du bassin de la Siagne s'étirant de l'Est du Var et à l'Ouest des Alpes Maritimes. Des études sont actuellement en cours et permettront notamment d'identifier la quantité d'eau minimale qui doit rester dans la rivière pour assurer le bon développement de sa faune et de sa flore.
- la poursuite du travail collaboratif avec les agglomérations limitrophes (CAPG et la CASA) dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement aux agglomérations au 1er janvier 2020.

Le service public de l'approvisionnement en eau potable est primordial, dans la vie de la cité, sans eau pas de développement, pas de croissance, pas de vie. On ne peut que se réjouir aujourd'hui que les décisions prises par le SICASIL, et portées par son président de l'époque David Lisnard, il y a près de 18 ans maintenant, permettent aujourd'hui au territoire d'aborder sereinement cet épisode de sécheresse sévère par sa durée et son intensité. Ainsi, les investissements consentis à l'époque par le SICASIL, s'avèrent plus que pertinents dans le fonctionnement du système d'approvisionnement en eau de tout l'ouest des Alpes Maritimes.